

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2018**

- **Travaux église :** le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise SARL PIERRE SPS pour la mission SPS (sécurité et protection de la santé) dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Cyr Sainte-Julithe, pour un montant de 1 940,00 HT.
- **Travaux église « projet et financements » :** le Conseil Municipal valide le plan de financement suivant.

Postes de dépenses	HT	Participations financières		
		Organismes	Montants	%
Maîtrise d'œuvre	11 280.00 €	Europe - leader	22 138.05 €	10.00%
Lot 1 - Maçonnerie	58 181.63 €	Etat - Drac	88 552.20 €	40.00%
Lot 2 - Charpente	26 787.89 €	Région	44 276.10 €	20.00%
Lot 3 - Couverture	113 190.99 €	Département	44 276.10 €	20.00%
Coordonateur SPS	1 940.00 €	Perche Sarthois - Contrat Territoire Région 2020	9 638.06 €	4.35%
Dépenses imprévues	10 000.00 €	Communauté de communes - Fonds de concours (plafond)	12 500.00 €	5.65%
		Autres		
		Maître d'ouvrage		
Total	221 380.51 €	Total	221 380.51 €	100.00%

- **Dossier HAUDUC :** le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la facture des pompes funèbres et d'émettre un ordre de paiement au notaire chargé de la succession.
- **Remboursement prêt « Lotissement du Champ de la Grange » :** le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser la moitié du prêt.
- **Régie de recettes Salle Polyvalente :** Madame DELOUCHE Laurence est nommée régisseur principal et Madame POURMARIN Lucie, régisseur suppléant.
- **Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise :** le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), accepte le report des transferts automatiques des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020, prend acte du rapport d'activités 2016.
- **Atesart :** le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Atesart (agence des territoires de la sarthe) pour mettre en place de RGPD (règlement général sur la protection des données).
- **SIVOS BEILLE DUNEAU :** le Conseil Municipal décide de facturer le travail de la secrétaire de mairie pour le SIVOS à hauteur de 4 heures par semaine.